

Question présentée par le député :

M. Christian Zaugg

Date de dépôt : 23 janvier 2019

Question écrite urgente

Discrimination à l'encontre de personnes handicapées en chaise à l'aéroport

J'ai appris par des tiers que la compagnie Swiss n'acceptait pas de prendre en cabine des personnes handicapées en chaise électrique accompagnées d'un chien guide ou d'un chien d'assistance. C'est, à cet égard, l'une des rares compagnies à se montrer aussi restrictive. Il y a toutefois une exception à cette règle qui consiste à « acheter » un droit de vol à une association reconnue par une autorité britannique. Est-il besoin d'ajouter que ce droit n'est pas gratuit et qu'il est même relativement onéreux ? Je suis conscient que le Conseil d'Etat n'a pas véritablement d'autorité directe sur la compagnie Swiss, nonobstant le canton représenté au conseil d'administration de Genève Aéroport, toutefois :

A-t-il entendu parler de cette disposition et pourrait-il faire quelque chose afin d'abolir une discrimination qui ne fait pas honneur à l'aéroport et à une compagnie qui porte nos couleurs nationales ?